

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Quantum Technical Services Ltd.

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	SafeCoat® Latex
Fabricant	Quantum Technical Services Ltd (s/n Quantum Chemical) 15 Riel Drive St. Albert, AB, Canada T8N 3Z2 Tél. : (780) 458-3355 (numéro de téléphone pour les cas non urgents) Télec. : (780) 458-2852 www.quantumchemical.com
Urgences chimiques	Pour les appels d'urgence 24/7, appeler Canutec au (613) 996-6666

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification

Statut réglementaire : Ce produit contient une petite quantité de dioxyde de titane qui est considéré comme potentiellement dangereux sous forme de poudre. Le CIRC mentionne que la poudre TiO₂ figure sur la liste 2B comme « potentiellement cancérigène pour l'homme » lorsqu'elle est inhalée sous forme de poussière. Toutes les particules de TiO₂ utilisées dans ce produit sont dispersées dans du liquide.

SIMDUT Ce produit n'est pas réglementé par le SIMDUT.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Pictogramme : **Aucun.**
Mention d'avertissement : **Aucune.**
Mentions de danger : **Aucune.**
Conseils de prudence : **Aucun.**

2.3 Autres dangers

Voies de pénétration	Contact oculaire, contact cutané, inhalation.
Contact oculaire	Comme tout corps étranger, les particules peuvent provoquer une irritation mécanique.
Contact cutané	Peut provoquer une rougeur transitoire de la peau.
Absorption cutanée	Non disponible.
Inhalation (aiguë)	L'inhalation de poussière ou de brouillard peut entraîner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons.
Ingestion	Aucune preuve des effets néfastes résultant de l'information offerte n'est disponible.

Section 3. Composition / information sur les ingrédients

<u>Nom commun</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>
Dioxyde de titane	13463-67-7	6.36
Aucun autre ingrédient dangereux.		
Eau		30.18
Classeurs exclusifs		3.00
Copolymère acrylique exclusif		22.25
Additifs intumescents exclusifs		38.21

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment l'œil touché avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact cutané	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la région touchée avec beaucoup d'eau et de savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Inhalation	En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais. Si l'individu a de la difficulté à respirer ou en cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
Ingestion	Faire vomir. Consulter un médecin.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Point d'éclair	Non combustible.
Conditions d'inflammabilité	Aucune.
Température d'auto-inflammation (C)	Non applicable.
Limite d'explosibilité supérieure	Non applicable.
Limite d'explosibilité inférieure	Non applicable.
Moyens d'extinction	Utiliser un moyen d'extinction pour circonscrire l'incendie.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone et azote, chlorure d'hydrogène, ammoniac, acide phosphorique.
Sensibilité à un impact mécanique	Non applicable.
Sensibilité à une décharge d'électricité statique	Non Applicable.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome avec masque intégral à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Fuites et déversements	<p>Petite quantité : Absorber le liquide avec du papier absorbant, de la vermiculite, ou tout autre matériau absorbant.</p> <p>Quantité importante : Les personnes ne portant pas d'équipement de protection individuelle doivent être exclues de la zone de déversement jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Arrêter le déversement à la source. Circonscrire la zone du déversement pour éviter la propagation. Pomper vers des réservoirs de récupération.</p>
------------------------	--

Section 7. Manutention et stockage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les reporter. Observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
Conditions en matière de stockage	Protéger du gel. Plage des températures de stockage : minimum 10 °C - maximum 35 °C.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Équipement de protection	
Yeux, type	Porter des lunettes de sécurité.
Appareil respiratoire, type	Si le produit est vaporisé, porter un respirateur approuvé par le NIOSH et la MSHA.
Gants, type	Utiliser des gants imperméables à l'eau et au savon.
Exigences en matière d'aération	La ventilation générale de la pièce doit être satisfaisante. Utiliser un système d'évacuation local, au besoin, pour contrôler le brouillard ou les vapeurs.

Limites d'exposition au dioxyde de titane (sous forme de poudre uniquement)

Cette information s'applique dans les cas d'une exposition à des poussières de TiO₂ ou d'une inhalation à celles-ci. Selon nous, elle ne s'applique pas au latex FireSheath dont le TiO₂ est complètement dispersé dans le liquide.

LEA (OSHA)	15 mg/m ³	TWA sur 8 heures	Poussières totales
VLE (ACGIH)	10 mg/m ³	TWA	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Odeur	Légère odeur
Densité relative	1,285
Seuil olfactif (ppm)	Non disponible
Tension de vapeur (mm Hg)	17,5
Densité de vapeur (air =1)	<1
Taux d'évaporation	<1
Point d'ébullition	100 °C
pH	Neutre
Point de congélation (°C)	0
Pourcentage volatile	42 %

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions d'instabilité	Stable dans des conditions normales
Incompatibilité	Aucun matériau connu
Réactivité, conditions à éviter	Aucune réactivité particulière
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Carcinogénicité du dioxyde de titane (TiO₂)

Cette information s'applique dans les cas d'une exposition à des poussières de TiO₂ ou d'une inhalation à celles-ci. Selon nous, elle ne s'applique pas à ce produit dont le TiO₂ est complètement dispersé dans le liquide.

Dans des études longitudinales portant sur l'inhalation, des rats ont été exposés deux années durant à des doses respectives de 10, 50 et 250 mg/m³ de TiO₂ respirable. Une légère fibrose pulmonaire a été observée à des niveaux de 50 et de 250 mg/m³. Des tumeurs pulmonaires microscopiques ont aussi été observées chez 13 pour cent des rats exposés à un niveau de 250 mg/m³, un degré d'exposition qui a causé une saturation des poumons et une déficience des mécanismes de clairance des poumons des rats.

Selon des études complémentaires, ces tumeurs ne se sont produites que dans des conditions de saturation particulière chez une espèce particulièrement sensible – le rat – avec peu d'effets, voire aucun, chez l'homme. La réaction pulmonaire inflammatoire à une exposition à des particules de TiO₂ s'est révélée beaucoup plus grave chez les rats que chez d'autres espèces de rongeurs.

En février 2006, le CIRC a réévalué le dioxyde de titane pour le GROUPE 2B de sa classification : « possiblement cancérigène pour l'homme », sur la base de preuves insuffisantes pour l'homme, mais suffisantes pour des animaux de laboratoire en matière de carcinogénicité. Les directives d'évaluation du CIRC considèrent la formation de tumeurs dans deux études distinctes pour une même espèce animale comme un critère valable pour estimer des preuves suffisantes.

Les conclusions de plusieurs études épidémiologiques menées sur plus de 20 000 travailleurs de l'industrie du TiO₂ en Europe et aux É. U. n'indiquent pas un effet carcinogène des poussières de TiO₂ sur des poumons humains. La mortalité découlant d'autres maladies chroniques, incluant d'autres maladies respiratoires, n'a pas non plus été associée à une exposition à des poussières de TiO₂.

Section 12. Données toxicologiques

Inconnues.

Section 13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets

Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

Section 14. Informations relatives au transport

NE PAS CONGELER.

Classification pour le transport
des marchandises dangereuses

Produit non réglementé.

Section 15. Informations sur la réglementation

Classification du SIMDUT	Produit non contrôlé.	
Cotes de la NFPA	Santé	1 (léger)
	Inflammabilité	0 (non significatif)
	Réactivité	0 (non significatif)

Section 16. Autres renseignements

Date de révision : 24 mars 2017

Document préparé par : Quantum Technical Services Ltd.

Remarque : Les renseignements ci-dessus sont fournis sans garantie explicite ou implicite, mais sont exacts à la connaissance de Quantum Technical Services Limited. Les données contenues dans cette fiche se rapportent uniquement au produit spécifique décrit dans la présente fiche. Quantum Technical Services Ltd. n'assume aucune responsabilité légale quant à l'utilisation de ces données ou à leur fiabilité.